



APIJE
2 COUR BELLEVUE
34080 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31.12.2020**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
68r chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

APIJE

Association

Aux fonds associatifs de 314 737 euros

SIRET : 344 229 133

2 COUR BELLEVUE
34080 MONTPELLIER

Exercice clos le 31.12.2020

APIJE

2 COUR BELLEVUE

34080 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION APIJE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APIJE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence sur les comptes annuels de l'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montpellier, le 7 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME AUDIT



Frédéric CARROBE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	14 089	13 256	833	2 289
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	299 777	270 129	29 648	24 404	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	13 720		13 720	13 720	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	4 500		4 500	4 500	
Prêts					
Autres immobilisations financières	40 078		40 078	40 078	
TOTAL (I)	372 163	283 384	88 779	84 991	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	188 485	2 447	186 038	244 423	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	950 285	175 896	774 390	787 254	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	744 812		744 812	272 638	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 666		7 666	5 033
	TOTAL (II)	1 891 248	178 343	1 712 906	1 309 349
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	2 263 411	461 727	1 801 684	1 394 340	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			40 078	40 078	
(3) dont à plus d'un an					

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	274 775	253 242
	Fonds propres complémentaires		10 500
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	15 000	15 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	56 826	56 826
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(54 924)	11 032	
Total des fonds propres (situation nette)	291 676	346 600	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	23 060	5 694	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	23 060	5 694	
Total des fonds propres	314 737	352 294	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Provisions	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
	Provisions pour risques		
Provisions pour charges			
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	64 524	94 475
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	208 258	
	Emprunts et dettes financières divers	200 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 035	30 154
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	546 324	480 152
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	22 880	9 925	
Produits constatés d'avance	406 927	427 340	
Total des dettes	1 486 948	1 042 046	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 801 684	1 394 340	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(54 923,72)	11 032,09	
(1) Dont à moins d'un an	1 486 948	1 042 046	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	8 008		

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 GENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 52 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 69 85 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00075 - APE: 6920Z

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Atila - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 895 13 0076 APE: 8424Z
 31/12/2020 31/12/2019

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	75	90
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 265 491	1 955 453
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 178 018	1 976 055
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	3 000	
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	77 162	94 969	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	99	120	
	Total des produits d'exploitation	3 523 845	4 026 687
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	467 167	476 179
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	157 624	193 676
	Salaires et traitements	2 250 354	2 742 759
	Charges sociales	505 516	530 250
	Dotation aux amortissements et dépréciations	17 184	17 557
	Dotation aux provisions	123 149	56 512
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	78 316	24 899	
	Total des charges d'exploitation	3 599 310	4 041 832
RES ULTAT D'EXPLOITATION		(75 465)	(15 145)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		(75 465)	(15 145)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 589	1 354
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	1 589	1 354
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 300	1 437
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 300	1 437
RESULTAT FINANCIER		288	(83)
RESULTAT COURANT avant impôts		(75 176)	(15 228)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	16 395	25 142
	Sur opérations en capital	6 634	3 523
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	23 029	28 665
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 776	2 405
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	2 776	2 405
RESULTAT EXCEPTIONNEL		20 252	26 260
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		3 548 463	4 056 706
TOTAL DES CHARGES		3 603 386	4 045 674
EXCEDENT ou DEFICIT		(54 924)	11 032

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolat

TOTAL

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens
Prestations
Personnel bénévole

TOTAL

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Atlas - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Annexes aux comptes annuels

I. Présentation de l'association et des faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Objet social

Depuis 1986, l'APIJE est une Association Intermédiaire agréée par l'Etat qui contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de bénéficier de missions de travail et d'un accompagnement vers l'insertion durable

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« Cette association a pour objet principal la sélection et la mise à disposition des personnels en insertion. Elle se donne tous les moyens adaptés à ces objectifs :

- Exercer son activité d'association intermédiaire sous réserve du renouvellement annuel d'agrément
- Créer des emplois et participer à toute structure appropriée à l'objet statutaire (exemple : entreprise d'insertion, ...)
- Mener toutes actions d'accompagnement, de suivi, d'innovation, de formation, susceptibles de concourir à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Les actions qu'elle met en place s'appuient sur une charte de coopération qui énonce les valeurs qui la sous-tendent. »

1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'APIJE met notamment en œuvre :

- Le recrutement de personnes en difficulté et leur mise à disposition d'utilisateurs (entreprises, associations, collectivités locales, particuliers...) dans le cadre d'un contrat de mise à disposition.
- L'accueil des demandeurs d'emploi et la réception des offres d'activités.
- L'accompagnement socioprofessionnel,
- L'organisation de parcours de formation professionnelle, l'information des intéressés sur leurs droits.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

1.3 Évènements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

L'épidémie de COVID-19 qui a démarré en Chine s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent affecte les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activités et les zones géographiques.

Nous ne relevons pas d'impact significatif sur la situation financière de l'association ni sur la valeur de nos actifs.

Dans ce contexte, l'activité de l'association a toutefois été impactée :

- Sur la partie Service Recrutement Emploi, nous avons subi une baisse du CA de 36% par rapport à 2019. (En heures cela représente 35891h en moins).
- Sur la partie accompagnement, nous n'avons pas pu mener en totalité certaines actions et nous n'avons pas, également, atteint les objectifs.
Sur les conventions financées par le FSE, nous n'avons pas pu atteindre le niveau de dépenses conventionné.

En ce qui concerne les évènements post-clôture, la crise COVID-19 et les restrictions sanitaires sont toujours en cours. Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de cette crise, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

II. Principes et méthodes comptables

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

2.1 Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 801 684 €.

Le résultat net comptable est une perte de 54 924 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 04/05/2021 par le conseil d'administration.

2.2 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.3 Changement de méthode comptable

Conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les modifications suivantes ont été apportées :

- Reclassement des subventions d'investissements du 1026 en compte de fonds associatifs compte tenu de l'amortissement total du bien financé ;
- Reclassement du financement de la FONDATION BPS en compte 7542 « mécénat » ;
- Reclassement du financement de la DIRECCTE au titre des salariés SEP (financement à l'ETP) en compte 73 « concours publics ».

À noter que l'association APIJE n'a aucune contribution volontaire et aucun abandon de frais à comptabiliser.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association constitue des changements de présentation, n'ayant pas d'incidence sur le résultat.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

III. Notes sur le bilan actif

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 372 163 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 089	-	-	14 089
Immobilisations corporelles	278 805	20 972	-	299 777
Immobilisations financières	58 298	-	-	58 298
Total	351 192	20 972	-	372 163

Amortissement et provision d'actif = 283 384€

Amortissement et provision	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	11 800	1 456	-	13 256
Immobilisations corporelles	254 401	15 728	-	270 129
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	266 201	17 184	-	283 384

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période.

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
LOGICIELS	14 089	13 256	833	36 mois
AGENCEMENTS	103 070	98 626	4 444	96 mois
VEHICULE ET MAT. TRANSPORT	93 356	77 291	16 065	48 mois
MATERIEL DE BUREAU	85 456	76 589	8 867	36 mois
MOBILIER	17 894	17 622	272	48 mois
Total	313 865	283 384	30 481	

3.2 Actif circulant

Etat des créances = 1 510 933

Etat des créances	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	372 163		372 163
Créances usagers et comptes ratt.	188 485	188 485	
Autres créances	950 285	950 285	
Total	1 510 933	1 138 770	372 163

Provisions pour dépréciation = 178 343

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	91 429	123 149	36 235	178 343
Comptes financiers				
Total	91 429			178 343

Les provisions pour dépréciations représentent la non atteinte des dépenses ainsi que les risques liés à la non atteinte des objectifs, sur toutes les conventions 2020.

Produits à recevoir par poste de bilan = 5 318 €

Produits à recevoir	Montant
Factures à établir	
Organismes sociaux	5 318
Autres produits à recevoir	
Total	5 318

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Disponibilités = 744 812

Nature des disponibilités	Montant 2020	Montant 2019
Comptes bancaires	116 780	103 809
Comptes d'épargne	628 032	168 829
Total	744 812	272 638

Charges constatées d'avance = 7 666

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de locations étalées sur plusieurs exercices.

IV. Notes sur le bilan passif

4.1 Tableau de variation des fonds propres :

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	253 242	-	21 532		274 775
Fonds propres avec droit de reprise	15 000				15 000
Subventions d'inv. Aff. Biens renouvelables (1)	10 500	-	-	10 500	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	56 826	-	-	-	56 826
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	11 032	11 032	(54 924)		(54 924)
Situation nette	346 600	11 032	(33 392)		291 676
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	5 694	-	24 000	6 634	23 060
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total	352 294	11 032	(9 392)	17 134	314 737

(1) Conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, reclassement des subventions d'investissements du 1026 en compte de fonds associatifs compte tenu de l'amortissement total du bien financé.

(2) Les subventions d'investissements nettes représentent 23 060 euros contre 5 694 euros en N-1. En 2018, l'association a obtenu un financement de l'AG2R pour l'acquisition de douze ordinateurs pour l'action ENISP d'un montant de 10 000 euros. Ces biens sont amortis sur 3 à compter d'octobre 2018.

De plus, l'association a perçu en 2020 deux subventions pour un total de 24 000 euros (de VINCI et la CAF) pour l'achat d'un véhicule. Ce dernier est amorti sur 5 ans.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

4.2 Dettes

Etat des dettes = 1 486 948 €

Etat des dettes	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédits	472 782	72 782	400 000	-
Fournisseurs	38 035	38 035	-	-
Fiscales et sociales	546 324	546 324	-	-
Autres dettes	22 880	22 880	-	-
Produits constatés d'avance	406 927	406 927	-	-
Total	1 486 948	1 086 948	400 000	-

Charges à payer par poste de bilan = 152 299 €

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établ.de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	250
Fournisseurs	7 500
Dettes fiscales et sociales	144 549
Autres dettes	
Total	152 299

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Produits constatés d'avance = 406 927 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires de subventions qui courent sur plusieurs exercices.

V. Notes sur le compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires se décompose comme suit :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Répartition
Prestations de service	1 265 491,00	100%
Total	1 265 491,00	100%

5.2 Concours publics et subventions d'exploitation

Total concours publics	82 980,00 €
ETAT	82 980,00 €
Total subventions d'exploitation	2 095 038,01€
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 251 160,92 €
FSE	231 771,82 €
ETAT	359 441,27 €
PLIE	80 414,00 €
FONDATIONS	2 750,00 €
INTERCOMMUNALITES	33 250,00 €
VILLE	11 500,00 €
REGION	13 000,00 €
AUTRES (CAF, EI etc..)	111 750,00 €
Total comptes 73 & 74	2 178 018,01 €

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

5.3 Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 40 927 €. Le poste de transferts de charges est composé principalement des virements reçus de l'ASP (indemnités de chômage partiel), des remboursements de prévoyance concernant les arrêts maladie des salariés permanents et des remboursements de formations.

5.4 Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles = 2 776 €

Ce poste est composé principalement de charges sur exercices antérieurs diverses.

Produits exceptionnels = 23 029 €

Ce poste est composé principalement de produits sur exercices antérieurs et de la quote-part des subventions d'investissements en résultat.

5.4 Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Téi: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

VI. Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

L'association APIJE a bénéficié de deux prêts garantis par l'état, l'un à la Caisse d'Epargne pour 200 000 euros et le second d'un même montant à la Banque Populaire du Sud.

6.1 Transactions avec les parties liées

L'entité fournit des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- désignation de la contrepartie ;
- la nature de la relation avec la contrepartie ;
- le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales.

Au regard des transactions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes nous n'avons pas de transactions à relater dans l'annexe.

6.2 Contributions volontaires et mise à disposition gratuite de biens

Néant

6.3 Rémunération des dirigeants et bénévolat

La rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants ne concernant qu'une personne, l'information n'est volontairement pas présentée dans cette annexe afin de ne pas aboutir à une information individualisée et préjudiciable.

Aucun frais n'est abandonné par les bénévoles ne nécessitant pas d'enregistrement dans les comptes.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR

FORMATION AUDIT
CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT SOCIAL FORMATION
FISCAL AUDIT
COMPTABLE
FISCAL CONSEIL EXPERTISE
FORMATION SOCIAL FISCAL
FISCAL
EXPERTISE COMPTABLE FORMATION
CONSEIL
SOCIAL AUDIT
EXPERTISE COMPTABLE FORMATION
AUDIT FISCAL



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassocies.fr

